

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [93] (2005)
Heft: 1492

Artikel: Résolution 1325 : l'appel du 8 mars
Autor: E.J.-R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

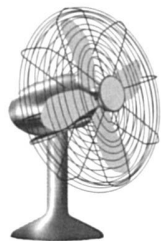
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Résolution 1325: l'appel du 8 mars

A l'occasion du 8 mars dernier, 7000 cartes postales envoyées par des habitant-e-s de toute la Suisse à l'initiative de l'Entraide protestante (EPER) et d'Amnesty International demandaient au Conseil fédéral de respecter la résolution 1325 adoptée en 2000 par l'ONU. Cette Résolution n'est évidemment nullement ignorée des institutions de la Confédération. Cependant, comme l'a déclaré Stella Jegher d'Amnesty International à l'occasion du 8 mars: «Trop souvent, la main gauche du Conseil fédéral ignore ce que fait sa main droite». Pour schématiser, on pourrait prétendre que la main gauche du Conseil fédéral s'appelle par exemple la Direction du Développement et de la Coopération (DDC), tandis que sa main droite s'appelle «pragmatisme de la politique économique».

E.J-R

La DDC affiche sa volonté de promouvoir l'égalité partout et tout le temps: «le but de la nouvelle politique de la DDC est que toutes ses interventions favorisent l'égalité des hommes et des femmes, afin qu'ils/elles puissent exercer les mêmes droits et jouissent équitablement des retombées du développement.»

Pour cela, la DDC publie une newsletter «Genre et développement» dont le premier numéro est tout entier consacré à la Résolution 1325 et à son application. Cette newsletter expose en son point 5, toutes les possibilités que la DDC a à sa disposition pour mettre en œuvre la résolution 1325 et qui vont de «la demande de quota de femmes lors de l'attribution de postes décisionnels et de l'envoi de personnel sur le terrain» à la recherche de contacts réguliers avec des organisations et des réseaux de femmes locaux afin de mettre à profit leur savoir lors de la planification et la mise en œuvre des projets»

Elle publie également des manuels sur, l'entrepreneuriat féminin entre autres et traduit la résolution 1325 pour toutes les organisations locales qui en font la demande afin de légitimer leurs actions auprès de leurs gouvernements.

« La politique en matière d'exportation d'armes et de munition se fait toujours avec des pays qui ne respectent pas les droits des femmes »

Face à tant de considération pour la résolution 1325 de la part de la DDC, qui est rappelons-le une institution qui dépend du Département des affaires extérieures, pourquoi demander, à l'instar de Lilian Studer de l'EPER une «application conséquente par le Conseil fédéral de cette résolution concernant les femmes, la paix et la sécurité»? D'autant que ce dernier aurait déclaré suite à une interpellation parlementaire que la résolution 1325 était un «document de base pour la politique suisse».

Selon Bruno Riesen, directeur de campagne à Amnesty International: «si la DDC fait effectivement des efforts allant dans le bon sens, de nombreux problèmes restent lancinants. En premier lieu, la politique en matière d'exportation d'armes et de munition se fait toujours avec des pays qui ne respectent pas les droits des femmes. En second lieu, la Suisse par l'intermédiaire de son Conseil fédéral est un peu trop prompte à se laisser séduire par les libéralisations délétères. Dans ses négociations avec l'OMC, la Suisse ne prend pas assez en compte le fait qu'encourager la libéralisation des services comme la santé ou l'eau a des conséquences catastrophiques pour les populations en général et pour les femmes en particulier. En effet, ce sont en règle générale ces dernières qui sont non seulement les premières victimes d'un mauvais système de santé, mais également les principales pourvoyeuses de soins et d'eau. Leurs conditions de vie sont donc grandement dépendantes de bonnes infrastructures sanitaires.»

Les cartes postales envoyées à l'occasion du 8 mars demandant l'application conséquente et cohérente de la résolution 1325 n'ont donc rien d'anecdotiques. Surtout, lorsque l'on sait que pendant que Mme Calmy-Rey parcourt le monde pour tenter d'apporter une petite contribution à la résolution des conflits, les exportations d'armes en Suisse ont augmenté de 36,5% entre 2003 et 2004. Et que, comme le démontre un récent rapport d'Amnesty International, les femmes sont les premières victimes des armes à feu légères que certaines entreprises suisses savent très bien fabriquer. •